



AVIS D'APPEL A PROJETS

Avis d'appel à projets sur la labellisation des associations menant des actions de sensibilisation sur les maltraitements sexuelles à destination du milieu scolaire

Autorité compétente pour l'appel à projets

Ministère des Solidarités et de la Santé

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Sous-direction de l'enfance et de la famille

Bureau de la protection de l'enfance et de l'adolescence

DGCS-PROTECTION-ENFANCE@social.gouv.fr

Objet de l'appel à projet

Cet appel à projets a pour objectif de mettre à la disposition des enfants eux-mêmes, de leurs parents ainsi que des professionnels qui sont en contact avec eux, des supports pédagogiques de sensibilisation à la lutte contre les maltraitements sexuelles.

Cet appel à projets vise à :

- Soutenir les actions portées via une subvention pouvant aller jusqu'à 50 000 euros par association. Le choix du montant de cette subvention sera fixé au regard de la nature du projet et de la portée géographique des actions.
- Diffuser la liste des associations labélisées sur les sites internet du ministère de l'éducation nationale et du ministère des solidarités et de la santé.

Date limite du dépôt de dossier à candidature :

13 mai 2022

Le dossier de candidature est transmis exclusivement en version électronique sur la <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-2022-sur-la-labellisation-des-associations-menant-des-actions-de-sensibilisation-sur-les-maltraitements-sexuelles-a-destination-du-milieu-scolaire>